

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 29 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 29 juin 2018, sous la présidence de François DUNAND, Maire.

Etaient présents : MM. GROS Claudine, LYONNET Caroline, MOIRON Emmanuelle, SAUTEL Sybille, ALLEMOZ Jacques, BAL Jacques, DUCHOSAL Jean-Luc, EVTOUCHENKO Michel, VERTHIER Matthieu.

ABSENTS excusés : MM. DURAND Olivier, LABROSSE Gilles, PERRIOLLAT Jérôme.

ABSENT : MM. AMATI Daniel.

Le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de rattachement territoire de chasse

Cet ajout est approuvé à l'unanimité par l'assemblée

**Demande de rattachement territoire de chasse :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de l'Association Communale de Chasse Agréée, sollicitant le rattachement à son territoire de chasse, de deux zones limitrophes situées sur la commune de La Léchère aux lieudits « La Fougère » et « Trébutine », et appartenant à la commune de Feissons/Isère.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le maire à solliciter ce rattachement auprès du Préfet.

**Bail de location appartement de la Cure 1<sup>er</sup> étage :**

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat de location avec le nouveau locataire et fixe le loyer mensuel et les provisions sur charges.

**Coût étude commune nouvelle :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une proposition d'intervention de l'Agence Alpine des Territoires dans le cadre de l'approfondissement de la réflexion relative à la création et à la mise en œuvre d'une commune nouvelle entre les communes de Bonneval-Tarentaise, Feissons-sur-Isère et La Léchère. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du contenu de la mission d'accompagnement, approuve cette proposition qui s'élève à 2.349,60 € pour la commune de Feissons/Isère ;

**Révision tarifs cantine et garderie scolaire :**

Le Conseil Municipal décide de répercuter la hausse appliquée par le fournisseur des repas, soit une augmentation de 0.872 %, ce qui porte le prix de la cantine à :

- 4.59 € le repas par carnet de 10
- 5.05 € le repas à l'unité
- 4.53 € le repas au trimestre soit 212.90 € par trimestre
- 6.75 € le repas adulte

En ce qui concerne la garderie, les tarifs sont fixés comme suit :

- 1.50 € le matin de 7h30 à 8h30
- 2.25 € l'après-midi de 16h00 à 18h15
- 

**Martelage coupe de bois pour 2019 :**

Le Conseil Municipal approuve les propositions de coupes de bois prévues par l'ONF pour l'année 2019 sur la parcelle 5 pour un volume total de 400 m<sup>3</sup>.

Mr le Maire en profite pour faire part à l'assemblée d'un courrier de l'ONF relatif à l'évolution des modalités de délivrance du bois d'affouage. Les bois délivrés dans ce cadre doivent pouvoir être exploités sans dangerosité excessive par des non-professionnels, et seuls les arbres situés dans des pentes de moins de 40% peuvent désormais faire l'objet d'une délivrance.

#### **Cotisation association des communes forestières de Savoie :**

Le Conseil Municipal renouvelle son adhésion à l'association des communes forestières de Savoie. La cotisation communale s'élève à 156 € pour l'année 2018.

#### **Adhésion société d'économie alpestre de la Savoie :**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à la Société d'économie Alpestre de Savoie dont la cotisation 2018 à 150 €. Cet organisme œuvre pour faire vivre les alpages et le pastoralisme savoyard, et apporte son soutien aux collectivités pour l'investissement dans les alpages.

#### **Contrat maintenance défibrillateur mairie :**

Afin d'assurer le bon fonctionnement du défibrillateur situé dans le hall de la mairie, le Conseil Municipal approuve le contrat à passer avec la société Rumilly Médical pour un montant annuel de 65 €.

#### **Entretien route des alpages :**

Suite à la dégradation de la piste menant aux alpages communaux par les eaux de ruissellement, le Conseil Municipal donne son accord pour la livraison de bitume concassé pour la remise en état de la chaussée.

#### **Effectif des élèves de l'école :**

Mr le Maire informe que 52 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre 2018, et que 4 autres inscriptions pourraient se concrétiser dans l'été. Dans ce cas, il sera fait pression auprès de l'inspecteur pour obtenir l'ouverture d'une classe à la rentrée.

#### **Le Conseil Municipal :**

- prend connaissance et approuve les devis pour le relevé topographique et l'étude géotechnique à réaliser préalablement aux travaux de soutènement du talus de la route de La Planche.
- est informé des subventions accordées à la commune par le Département au titre du FDEC et du FDTP :
  - Isolation de la salle des fêtes : 43.520 €
  - Sol amortissant aire de jeux : 2.227 €
  - Mise aux normes électricité église : 2.092 €
  - Numérotation des rues : 3.197 €
- est informé que l'agent technique a repris ses fonctions depuis le 25 juin suite à un arrêt maladie de plus de 6 mois.
- prend connaissance du dossier de déclaration préalable déposé à la DDT pour les travaux d'isolation des façades de la salle des fêtes.
- prend acte qu'un concert de musique classique sera donné à l'église de Feissons le 20 juillet prochain.
- est informé que l'organisateur de la course cycliste « Tour de l'avenir » qui se déroulera le 24 août prochain sur le territoire de la commune, recherche des signaleurs aux intersections des rues débouchant sur la RD990. Un appel à bénévoles est lancé.

Le Maire,  
  
F. DUNAND